



U.C.S.A.cgt

Pour une juste reconnaissance de l'expérience professionnelle

A l'occasion des opérations de transposition, un certain nombre de monteurs des régions de France 3 se sont émus de la disparité dont leur profession est victime pour le passage en B-expert/G6S. La réponse de la direction faite à Paris en comité de transposition le 9 janvier a été d'attendre la phase de l'harmonisation salariale.

La CGT a de nouveau plaidé en faveur de cette profession trop mal reconnue, qui connaît un malaise profond depuis des années et qui a été rudement éprouvée par l'absurde projet de suppression de postes dans les antennes régionales au nom des polyvalences des journalistes en bureaux excentrés. Une profession qui devra faire l'objet d'un traitement particulier lors de l'harmonisation salariale et de la négociation à venir sur les compétences complémentaires, compte tenu du niveau de qualification que l'on exige d'elle.

La revendication d'un automatisme rétroactif pour l'accès à l'expertise concerne l'ensemble des métiers et des salariés issus de l'ex groupe B15 à B18 (groupe 4 dans le nouvel accord collectif). C'est une question de cohésion sociale pour une bonne partie de l'entreprise. La CGT a obtenu l'évolution de l'expertise du groupe 4 vers la 5S puis la 6S (reproduisant l'ancienne évolution B15/16/17/18->B21.1->B-expert) pour toutes les professions concernées. Elle a demandé des données chiffrées, collectives et individuelles (en fonction de l'ancienneté), par métier, par antenne et par ex société, de manière à faire des comparaisons objectives.

On ne pourra alors que constater que des disparités collectives existent, selon les formes de management pratiqué dans telle ou telle entité : par exemple à Lille où le montage a subi pendant des années les effets d'une politique discriminatoire à l'encontre des femmes ou à Montpellier qui a aussi été oublié puisqu'aucun monteur n'y est B-expert. D'autres antennes sont également victimes de ces disparités.

Mais il faut aussi être conscient que d'autres catégories de personnel comme les administratives sont encore plus mal loties, avec un pourcentage d'experts encore plus limité. Et il faut aussi savoir qu'à RFO, il n'existait pas d'automatisme à 10 ans pour le groupe B 15 à B 18 et que des salariés de ce groupe y sont parfois en B16 depuis 13 ou 14 ans ! Or tous font désormais partie de la même entreprise. Cette réalité est incontournable.

Bref le dossier est complexe et mérite d'être abordé de façon rigoureuse, tant sur le volet salarial que sur les aspects qualifications et carrières.

La CGT, qui s'est historiquement toujours battue pour défendre et promouvoir la profession de monteur, entend porter cet enjeu sur le long terme avec un vrai souci de justice et d'efficacité. Elle fera tout pour empêcher les suppressions de postes de monteurs dans les antennes régionales prévues dans le plan de départs volontaires. Elle va donc continuer ce combat dans l'intérêt général des salariés.

La négociation sur l'harmonisation salariale se déroulera jusque fin janvier. La CGT, après consultation de ses délégués, se réserve le droit de prendre les initiatives qui s'imposent si les mesures envisagées ne sont pas à la hauteur des disparités constatées.

Paris, le 13 janvier 2013